



Demande concernant les manifestations sur routes départementales en et hors agglomération

Les demandes établies sont à déposer deux (2) mois à l'avance au service construction de l'agence départementale. En l'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la demande à l'agence, l'autorisation est réputée refusée. La demande ne pourra être traitée que sur présentation d'un dossier complet.

Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017

Le règlement de la voirie départementale approuvé par la Commission permanente le 19 novembre 2012

<http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/inforoute>

Organisateur

Nom du responsable de la manifestation : Prénom :
Raison sociale :
Fédération d'affiliation :
Adresse Numéro : Nom de la voie :
Code postal : Localité :
Email :
N° de téléphone fixe :
N° de téléphone portable :

Manifestation

Intitulé de la manifestation :
Date de la manifestation :/...../20..... Heure de début : Heure de fin :
Nombre de participants :
 Braderie
 Courses cycliste, pédestre (dossier de la Préfecture)
 Randonnée (dossier de la Préfecture)
 Autres :

Localisation de la manifestation (plan détaillé du circuit et des déviations obligatoires)

Routes départementales concernées : Hors agglomération En agglomération

Espace naturel sensible concerné :

*Carte Arcgis du réseau routier départemental du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine :

<http://cg35.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=1b27973e5ffe416a8793ef94837c8b55>

Pour connaître l'agence départementale concernée : le site <http://www.ille-et-vilaine.fr/fr> rubrique "Inforoute", "Carte de la gestion des routes départementales par agence"

Demande d'un arrêté de déviation hors agglomération

Impact sur route(s) départementale(s)

- Traversée(s) de route(s) départementale(s)
 Route(s) départementale(s) empruntée(s)
 Interdiction de circulation dans un sens
 Interdiction de circulation dans les deux sens et déviation
 Interdiction de stationnement (articles R417-4 du code de la route)
 Autres :
 Avis du (des) maire(s) concerné(s) par la déviation

Pièces à joindre obligatoirement à la demande dans le dossier explicatif de la manifestation

1 - Pour toute demande

Plan de situation de la manifestation

2 - Pour les circuits

Plan détaillé en couleur (emprise et déviation)

Avis des maires / Rennes Métropole si concernée

Plan du projet de déviation proposé par l'organisateur

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

J'atteste sur l'honneur avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des maires des communes traversées et je m'engage à produire les arrêtés fixant le régime de passage de la course sur le territoire.

Nom : Prénom : Qualité :

Fait à : Le :/...../20..... Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, garantit un droit d'accès et de rectifications des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

⁽²⁾ Liste des agences départementales sur le site internet : <http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/inforoute> : PDF "Carte de la gestion des routes départementales par agence"

DEMANDE D'AUTORISATION

Compétitions sportives sur la voie publique ne comportant pas de véhicules à moteur

AVIS DU MAIRE

Je soussigné(e)

Maire de la commune de

➤ déclare avoir pris connaissance du passage de l'épreuve sportive

Le **20**

Sur le territoire de ma commune suivant l'itinéraire indiqué :

Venant de , RD

Allant vers , RD

➤ émet un avis **favorable** sur l'organisation de cette épreuve.

Date :

Visa du maire